



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

Élections 2022

Pour un système
professionnel moderne
et un État performant

ADAPTER LE SYSTÈME PROFESSIONNEL AUX RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI

Le monde économique est aujourd'hui complexe et les changements beaucoup plus rapides qu'au moment de la création du système professionnel québécois en 1973. L'avènement de l'ère numérique et la délocalisation de la prestation de services, l'internationalisation des normes et l'arrivée de nouveaux joueurs non assujettis au système professionnel sont autant de nouvelles réalités qui érodent le système professionnel et mettent en péril sa capacité à répondre aux besoins de l'économie d'aujourd'hui et de demain.

Le système professionnel tel qu'il est actuellement n'est ni adapté, ni suffisamment agile pour faire face aux défis de notre époque. En effet, une approche symétrique et une culture de contrôle qui ralentit l'innovation, une lecture décalée des environnements dans lesquels évoluent les ordres professionnels et, malgré la bonne volonté des personnes en place, des ressources insuffisantes, tout ceci menace la capacité des professionnels québécois à demeurer pertinents et celle du système professionnel à protéger adéquatement le public.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel et urgent de moderniser le système professionnel québécois et que nous formulons les propositions suivantes.

PROPOSITIONS

- Créer un portefeuille ministériel dédié aux lois professionnelles
- Profiter de son 50^e anniversaire pour entreprendre une refonte du *Code des professions* et une modernisation des différentes composantes du système professionnel et de leur financement
- Redéfinir le rôle du professionnel à l'ère numérique et de l'intelligence artificielle, notamment en matière de certification et de validation
- Revoir le système professionnel à la lumière de la délocalisation de la prestation de services professionnels et de l'internationalisation des normes
- Assujettir les entités offrant des services professionnels au public à l'encadrement des ordres professionnels
- Évaluer la pertinence d'ajouter de nouveaux actes et de nouveaux titres réservés afin de répondre à l'évolution du marché et aux enjeux émergents de protection du public
- Permettre l'encadrement du système professionnel au moyen de solutions asymétriques et novatrices
- Alléger et accélérer le processus de traitement réglementaire :
 - En uniformisant et en simplifiant le cheminement des projets de modifications réglementaires;
 - En améliorant la fluidité des échanges entre les ordres, l'Office des professions et le ministère de la Justice;
 - En permettant aux ordres professionnels d'adopter certaines normes par résolution plutôt que par règlement et, pour les autres, d'adopter des règlements plus généraux (par objectifs) susceptibles d'être complétés par des lignes directrices.

UN ÉTAT PERFORMANT AU SERVICE D'UN QUÉBEC PROSPÈRE ET DURABLE

De plus en plus informés et soucieux de l'intérêt collectif, les citoyens attendent de leurs gouvernants qu'ils fassent preuve de transparence, de responsabilité et de clairvoyance dans le développement des politiques publiques. Ils s'attendent également à ce qu'ils appliquent rigoureusement les principes de saine gestion et adoptent les meilleures pratiques dans l'administration de l'État.

Face à cette nouvelle donne, nos gouvernants se doivent de poser des gestes concrets pour maintenir le lien de confiance entre l'État et ses citoyens. Parmi ceux-ci, une reddition de compte volontaire, diligente et accessible, permet de se comparer efficacement et d'accroître l'efficacité de l'administration publique.

Ils doivent également s'assurer d'être appuyés par une fonction publique compétente et engagée. Pour ce faire, il est essentiel d'être en mesure d'attirer, de valoriser et de retenir des professionnels qualifiés qui mettront leurs expertises uniques au service du bien commun.

Plus largement, le contexte de rareté de main-d'œuvre que vit le Québec exige d'accueillir davantage de talents venus d'ailleurs et une plus grande efficacité des processus de recrutement et d'accueil. Enfin, l'État doit démontrer audace et détermination dans sa lutte aux changements climatiques en adoptant des mesures fortes qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

C'est pourquoi nous formulons les propositions suivantes.

PROPOSITIONS

- Créer sans plus tarder un poste de directeur parlementaire du budget, nommé par l'Assemblée nationale, et le doter des ressources nécessaires
- Produire périodiquement des projections économiques et budgétaires à long terme afin d'évaluer la soutenabilité financière de l'État québécois, soit sa capacité à maintenir les services à leur niveau actuel pour les générations futures
- Revoir les mécanismes de gestion du Fonds des générations, notamment en ce qui a trait à la gestion du risque, au niveau des sommes accumulées et aux règles de décaissement, de même que les objectifs de réduction de la dette
- Prévoir la mise en ligne des rapports annuels de gestion des sociétés d'État sur leur site Internet dans un délai maximal de 90 jours après la fin de leur exercice financier, et ce, indépendamment de leur dépôt à l'Assemblée nationale
- Tenir chaque année, dans un délai raisonnable après la fin de l'année financière, une audition en commission parlementaire portant sur les comptes publics (états financiers consolidés du gouvernement), en présence de la Vérificatrice générale
- Instaurer un processus robuste de révision systématique des programmes
- Poursuivre la mise en place de mesures pour assurer l'équité fiscale
- Reconnaître pleinement la valeur ajoutée des professionnels dans la fonction publique et mettre à profit l'expertise des ordres professionnels dans l'élaboration des politiques publiques
- Accélérer les processus d'immigration et intensifier les mesures d'intégration et de soutien afin de permettre au Québec d'atteindre ses cibles d'immigration, de favoriser la pleine participation des personnes immigrantes au marché du travail et de combler ainsi une partie de ses besoins en main-d'œuvre
- Mettre en œuvre une politique proactive afin de promouvoir et de faciliter l'établissement permanent des étudiants étrangers au Québec
- Sans augmenter le fardeau fiscal global, miser résolument sur l'écofiscalité, tant en termes de mesures incitatives que de pénalités, afin d'induire des changements de comportement chez les consommateurs, notamment en matière de transport
- Assujettir l'aide financière aux entreprises à des normes d'écoconditionnalité de plus en plus exigeantes
- Créer une instance relevant du ministère du Conseil exécutif chargée d'assurer la cohérence des politiques et des décisions gouvernementales avec les principes du développement durable



5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375
www.cpaquebec.ca